

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOUES  
Séance du 5 avril 2016**

Nombre de conseillers : 23	En exercice : 21	Qui ont pris part aux délibérations : 20
----------------------------	------------------	--

**Étaient présents :** Mrs BASTIANINI Jean-Pierre ; DUPONT Raymond ; ERRACARRET Dominique ; LESCOUTE Roger ; LARROQUE Jean-François ; MARTIN Claude ; PERRUT Jean-François ; POEYDOMENGE Guy ; SEMPASTOUS Jean-Paul.

Mmes BARON Marie-Paule ; CAMES Colette ; CAZAUX Christine ; COLORADO Béatrice ; COMPAGNET Annie ; CORONADO Danielle ; DANTIN Geneviève ; HUILLET Paule ;

**Excusés :** Mrs LACRAMPETTE Roger ; Mmes PAMBRUN Michèle ; PENALVER Joëlle

**Procurations :** LACRAMPETTE Roger donne procuration à M SEMPASTOUS Jean Paul ; PAMBRUN Michèle donne procuration à LESCOUTE Roger ; PENALVER Joëlle donne procuration à DUPONT Raymond

Date de convocation : 29 mars 2016

Mr SEMPASTOUS a été nommé secrétaire.

Mr LESCOUTE Roger, Maire, fait appel et compte 17 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

3 Conseillers Municipaux ont donné procuration. Le nombre de votants est de 20.

M le Maire débute la séance.

## Examen de l'ordre du jour

### Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal 24/02/2016

M le Maire demande s'il y a des observations au Procès-Verbal du 24/02/2016.

Le Conseil Municipal,

L'exposé du Maire entendu,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE**

Le Procès-Verbal du 24/02/2016.

### Sujet n°1 : FINANCES : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif du Budget Principal pour l'année 2015, affectation du résultat, et vote du budget 2016.

#### 1.1. Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif (*Délibération N°15/2016*)

M le Maire donne la parole à Jean Louis PARROT, Directeur Général des Services.

M PARROT présente le compte de gestion et le compte administratif du budget principal.

M PARROT explique qu'après vérification le Compte de Gestion et le Compte Administratif sont conformes. M le Maire cède la Présidence de la séance à M DUPONT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part;
- Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	103 435,35	0,00		219 013,01	103 435,35	219 013,01
Opérations de l'exercice	0,00	124 242,13	0,00	202 472,74	0,00	326 714,87
TOTAUX	103 435,35	124 242,13	0,00	421 485,75	103 435,35	545 727,88
<b>Résultats de clôture</b>	<b>0,00</b>	<b>20 806,78</b>	<b>0,00</b>	<b>421 485,75</b>	<b>0,00</b>	<b>442 292,53</b>
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	20 806,78	0,00	421 485,75	0,00	442 292,53
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>20 806,78</b>	<b>0,00</b>	<b>421 485,75</b>	<b>0,00</b>	<b>442 292,53</b>

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.;

**1.2. Affectation du résultat (délibération N°16/2016)**

M le Maire reprend la Présidence de la séance

Il présente le projet d'affectation du résultat comme suit :

<b>Résultat d'investissement</b>	<b><u>en euros</u></b>
1. Résultat de l'exercice N	124 242,13
2. Résultats d'investissement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	-103 435,35
3. Résultat antérieur cumulé au 31/12/N	20 806,78
4. Restes à réaliser de N en dépenses	0,00
5. Restes à réaliser de N en recettes	0,00
6. Résultat modifié des restes à réaliser de N (3+4-5)	20 806,78
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
7. Résultat de l'exercice N	202 472,74
8. Résultats de fonctionnement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	219 013,01
9. Résultat cumulé avant affectation (7+8)	421 485,75

***Le Conseil municipal décide des affectations suivantes :***

a) affectation obligatoire d'un déficit de <b>fonctionnement</b>	0,00
	<hr/>
reste disponible	421 485,75
b) <b>résorption du déficit d'investissement</b> (ligne 6)	0,00
	<hr/>
reste disponible	421 485,75
c) affectat° en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investiss.	0,00
	<hr/>
d) le solde est reporté en excédent de fonctionnement	421 485,75

**Inscriptions au budget N + 1:**

**Total à inscrire à la ligne budgétaire 001:**Excédent d'investissement reporté (en recettes section investissement) 20 806,78

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat proposée.

**1.3. Vote des taux fiscalité (délibération N°17/2016)**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Monsieur le Maire présente l'équilibre budgétaire tel qu'il apparaît dans le budget 2016. Il propose voter les taux de fiscalités correspondants pour l'année 2016.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,  
**Vote**

Les taux de fiscalité pour l'année 2016 comme suit :

Base	2016		
	base	taux	produit
Mairie de SOUES			
TAXE D HABITATION	4 269 000	11,51%	491 362 €
FONCIER BATI	2 634 000	21,20%	558 408 €
FONCIER NON BATI	19 000	62,21%	11 818 €
<b>Total 3 TAXES</b>			<b>1 061 590 €</b>

#### 1.4. Vote du Budget 2016 (délibération N°18/2016)

M le Maire donne la parole à M PARROT

M PARROT explique que suite à la convocation, la DGF a été notifiée (sur le site internet de la DGCL).

En conséquence, par rapport aux chiffres présentés dans la convocation les modifications suivantes ont été apportées :

- Inscription des montants notifiés au 7411, 74121 et 74127.
- Diminution de 5000 € du 023 et augmentation à due concurrence du 021 (virement section investissement)
- Ajustement des équilibres avec les lignes imprévus 020 et 022

Il précise que le budget est équilibré avec une augmentation des taux de fiscalité de 5% et un recours à l'emprunt de 310 000 €.

M le Maire met aux voix le budget proposé pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal,

L'exposé du Maire entendu,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE**

Le budget 2016.

#### 1.5. Vote des subventions aux associations (délibération N°19/2016)

##### EXPOSE DES MOTIFS :

Monsieur le Maire présente en détail les comptes 6554 contributions aux organismes de regroupement, 6574 subvention caisse des écoles et CCAS et 6574 subvention de fonctionnement aux associations.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE**

Les contributions et dotations comme proposé.

Le tableau récapitulatif est présenté en annexe.

## Sujet n°2 : FINANCES : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif du Budget annexe lotissement pour l'année 2015, affectation du résultat, et vote du budget 2016.

### 2.1. Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif du budget annexe lotissement (délibération N°20/2016)

M le Maire cède la Présidence de la séance à M DUPONT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part;
- Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

## Compte Rendu du Conseil Municipal du 05 avril 2016

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	147 652.80	0.00	0.00	0.00	147 652.80	0.00
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX	147 652.80	0.00	0.00	0.00	147 652.80	0.00
<b>Résultats de clôture</b>	<b>147 652.80</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>147 652.80</b>	<b>0.00</b>
Restes à réaliser	0.00	0.00			0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	147 652.80	0.00	0.00	0.00	147 652.80	0.00
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>147 652.80</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>147 652.80</b>	<b>0.00</b>

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.;

### 2.2. Affectation du résultat du budget annexe lotissement *(délibération N°21/2016)*

M le Maire reprend la Présidence de la séance

Il présente le projet d'affectation du résultat comme suit :

#### Résultat d'investissement

en euros

1. Résultat de l'exercice N	0.00
2. Résultats d'investissement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	-147 652.80
3. Résultat antérieur cumulé au 31/12/N	-147 652.80
4. Restes à réaliser de N en dépenses	0.00
5. Restes à réaliser de N en recettes	0.00
6. Résultat modifié des restes à réaliser de N (3+4-5)	-147 652.80

### Inscriptions au budget N + 1:

**Total à inscrire à la ligne budgétaire 001:**Excédent d'investissement reporté (en recettes)

en recettes 0.00

(ligne 3) ou Déficit d'investissement reporté (en dépenses) 147 652.80

### 2.3. Vote du Budget 2016 du budget annexe lotissement *(délibération N°22/2016)*

M le Maire met aux voix le budget proposé pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal,

L'exposé du Maire entendu,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE**

Le budget 2016.

### **Sujet N° 3 : Organisation des enquêtes publiques pour deux permis de construire et un permis d'aménager, désignation de l'autorité organisatrice et lancement de l'enquête publique.**

*Délibération 23/2016*

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Deux permis de construire et un permis d'Aménager ont été déposés sur la Commune de SOUES, ZAC du Parc de l'Adour : le permis PC 065 433 15 J 0005 déposé par GTI le 24/06/2015 pour la construction d'un hypermarché, d'une galerie marchande et d'un retail park de 15 moyennes surfaces avec 3 restaurants ; le permis PC 065 433 15 J 0006 déposé par GTI le 24/06/2015 pour la construction d'une zone de service ; le permis PA 065 433 15 J 0001, déposé par la CACG, bassin d'expansion de crues.

Ces trois dossiers sont soumis à enquête publique qui doit être organisée par la Commune de Soues en application des articles R 123-1 et suivants du code de l'environnement.

Dans le même temps un permis de construire (PC 065 417 15 J 0016), a été déposé en Mairie de Séméac, Parc de l'Adour pour la construction d'un magasin de bricolage. Ce dossier est lui aussi soumis à enquête publique sur la Commune de Séméac.

Enfin, deux dossiers dans le cadre de la Loi sur l'Eau ont été déposés, l'un par la CACG au titre du permis d'aménager PA 065 433 15 J 001, l'autre par la société GTI au titre de la création d'un ensemble commercial sur la zone « Parc de l'Adour ». Ces deux dossiers sont soumis à enquête publique devant être organisée par l'Etat.

Plusieurs réunions de travail avec les services de l'Etat, la Commune de Séméac, la CACG en tant qu'aménageur du parc de l'Adour et la société GTI ont mis en évidence l'intérêt de mener une enquête publique unique pour l'ensemble de ces dossiers. En effet les études d'impact relatives à ces différents projets doivent tenir compte de l'ensemble de l'opération. Par ailleurs, la réalisation d'une enquête unique permettra d'avoir une meilleure lisibilité du dossier.

En conséquence il est proposé de réaliser une enquête publique unique en vertu de l'article L 123-6 du code de l'environnement et de désigner Madame la Préfète, au titre de l'Etat, comme autorité organisatrice de cette enquête publique.

Une commission d'enquête sera désignée par le Tribunal Administratif de Pau. L'enquête publique est prévue pour une durée d'un mois.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'organisation d'une enquête publique unique, sur la désignation de Madame la Préfète comme autorité organisatrice et sur le lancement de ces enquêtes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles R 123-1 et L123-6 ;

Vu le permis de construire pour la construction d'un magasin de bricolage dans la ZAC du Parc de l'Adour, enregistré sous le numéro PC 065 417 15 J 0016, déposé le 24 juin 2015, soumis à enquête publique.

Vu les autorisations soumises à enquête publiques sur le secteur de la ZAC du Parc de l'Adour sur la commune de Séméac et de Soues (3 Permis de Construire, 1 Permis d'Aménager, 2 dossiers Loi sur l'eau).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

#### **DECIDE**

de lancer la procédure d'enquête publique relative aux PC 06543315J0005, PC 06543315J0006 et PA 06543315J0001.

#### **APPROUVE**

la réalisation d'une enquête publique unique relatives aux dossiers cités par M le Maire et décide de confier à la Préfecture des Hautes-Pyrénées le soin d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique unique.

### **Sujet N° 4 : Fonds de solidarité logement**

*Délibération 24/2016*

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

M le Maire explique que comme chaque année la Commune est saisie pour participer au financement du Fonds de Solidarité Logement porté par le Conseil Départemental. La contribution de la Commune de Soues pour l'année 2016 est de 1814 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**APPROUVE**

La participation de la Commune de Soues au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2016 pour un montant de 1 814 €.

## **Sujet N° 5 : Paiement de la facture de l'OPH pour des travaux réalisés sur de la voirie communale**

Délibération 25/2016

### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Mr le MAIRE rappelle les deux délibérations du 28 mars 2010 portant sur une convention de rétrocession de la voirie située à l'Est du Cimetière sur les parcelles AD 54 et 58 ainsi que sur une convention de participation financière relatives aux travaux engagés sur cette voirie.

Ces délibérations s'inscrivaient dans le cadre de l'aménagement du lotissement « Le Rebisclou » par l'OPH65. La commune souhaitait que la voirie reste dans le domaine public communal. Après découpage du lotissement les parcelles concernant uniquement la voirie en question étaient numérotées AD176 et AD191.

La rétrocession des terrains concernés a été effectuée par acte notarié chez Maître François CHALVIGNAC à Lourdes publié et enregistré le 18/12/2012 à la conservation des hypothèques de Tarbes, volume 2012 P N°5914. Au terme de la réalisation des travaux l'OPH65 fait état d'un total des dépenses de 37 645.29 € TTC soit 31 475.99 € HT

Il rappelle que la convention prévoyait une participation supérieure de 35 278 € HT.

Il propose donc d'approuver le montant des travaux et de verser la participation financière.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vue la délibération du 25 mars 2010 approuvant la convention de rétrocession des voiries du lotissement le Rebisclou

Vue la convention de rétrocession de la voirie du Lotissement le Rebisclou

Vu l'acte notarié de cession des parcelles AD 176 et 191 concernant la voirie du lotissement « Le Rebisclou » chez Maître François CHALVIGNAC à Lourdes publié et enregistré le 18/12/2012 à la conservation des hypothèques de Tarbes, volume 2012 P N°5914.

Vue la délibération du 25 Mars 2010 approuvant la signature d'une convention de participation financière avec l'OPH 65,

Vue la convention de participation financière relative à la participation de la commune de Soues pour les travaux engagés sur la voirie du lotissement « Le Rebisclou »

Le Conseil Municipal à l'unanimité

**APPROUVE**

Le versement de la participation de la commune de Soues à l'OPH 65 pour un montant de 37 645.29 € TTC.

**AUTORISE**

Mr le Maire ou son représentant, à signer les actes y afférents

## **Sujet N° 6 : Personnel, recrutement d'agents en remplacement et modification du tableau des emplois**

### **6.1 Recrutement de deux agents de remplacement temporaire (article 3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) (délibération 26/2016)**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

M le Maire explique que deux agents vont partir en retraite en 2016. Ces départs occasionnent un accroissement d'activité durant la période de réorganisation nécessaire à la nomination de nouveaux agents. Il demande donc à recruter deux agents pour faire face à cet accroissement d'activité.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

### **APPROUVE**

Le recrutement de deux agents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 1 an. La rémunération est fixée au salaire minimum légal.

### **6.2 Remplacement permanent d'agents suite à des départs en retraite**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

M le Maire rappelle que deux agents vont partir en retraite en 2016. Un agent titulaire grade d'Adjoint Technique Territorial 2<sup>ème</sup> classe fait valoir ses droits en Avril 2016. Il demande à maintenir le poste et à pourvoir à son remplacement. Un agent Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe fait valoir ses droits en Juillet 2016. Il demande la aussi à maintenir cet emploi. Il propose ainsi de déclarer les vacances de postes. Il n'y a pas lieu de modifier le tableau des emplois.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

### **APPROUVE**

Le remplacement des deux agents.

L'ordre du jour étant épuisé, M le MAIRE clôture la séance.

### **Clôture du Compte Rendu**

Le présent procès-verbal, dressé est clos, le 05/04/2016 à 21H00,

## Compte Rendu du Conseil Municipal du 05 avril 2016

Synthèse des décisions et signatures du Conseil Municipal du 05/04/ 2016

Numéro de la décision	Objet de la délibération	Vote
<u>Délibération</u> <u>15/2016</u>	Approbation du Compte de Gestion et du Compte administratif	Adoptée à l'unanimité Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0
<u>Délibération</u> <u>16/2016</u>	Affectation du résultat	Adoptée à l'unanimité Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0
<u>Délibération</u> <u>17/2016</u>	Vote des taux fiscalité	Adoptée à l'unanimité Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0
<u>Délibération</u> <u>18/2016</u>	Vote du Budget 2016	Adoptée à l'unanimité Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0
<u>Délibération</u> <u>19/2016</u>	Vote des subventions aux associations	Adoptée à l'unanimité Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0
<u>Délibération</u> <u>20/2016</u>	Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif du budget annexe lotissement	Adoptée à l'unanimité Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0
<u>Délibération</u> <u>21/2016</u>	Affectation du résultat du budget annexe lotissement	Adoptée à l'unanimité Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0
<u>Délibération</u> <u>22/2016</u>	Vote du Budget 2016 du budget annexe lotissement	Adoptée à l'unanimité Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0
<u>Délibération</u> <u>23/2016</u>	Organisation des enquêtes publiques pour deux permis de construire et un permis d'aménager, désignation de l'autorité organisatrice et lancement de l'enquête publique	Adoptée à l'unanimité Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0
<u>Délibération</u> <u>24/2016</u>	Fonds de solidarité logement	Adoptée à l'unanimité Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0
<u>Délibération</u> <u>25/2016</u>	Paiement de la facture de l'OPH pour des travaux réalisés sur de la voirie communale	Adoptée à l'unanimité Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0
<u>Délibération</u> <u>26/2016</u>	Recrutement de deux agents de remplacement temporaire (article 3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) (	Adoptée à l'unanimité Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0
<u>Délibération</u> <u>27/2016</u>	Remplacement permanent d'agents suite à des départs en retraite	Adoptée à l'unanimité Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0

Ont signé le procès-verbal :

BASTIANINI Jean-Pierre Excusé donne pouvoir à Raymond DUPONT	COLORADO Béatrice	HUILLET Paule	PAMBRUN Michèle Excusée – donne pouvoir à Roger LESCOUTE
BARON Marie-Paule	CORONADO Danielle	LACRAMPETTE ROGER Excusé – donne pouvoir à Jean Paul SEMPASTOUS	PERRUT Jean François
CAMES Colette	DANTIN Geneviève	LARROQUE Jean-François	POEYDMENGE Guy
CAZAUX Christine	DUPONT Raymond	LESCOUTE Roger	SEMPASTOUS Jean-Paul
COMPAGNET Annie	Dominique ERRACARRET	MARTIN Claude	PENALVER Joelle Excusée donne procuration à Raymond DUPONT